

le classement des accords conclus entre entreprises, ce qui traduit peut-être la variété des réponses que les entreprises peuvent donner sur la nécessité d'avoir accès à la technologie et aux marchés¹³.

La coentreprise est décrite en économie industrielle comme un « accord en vertu duquel deux sociétés mères ou plus créent une entreprise commerciale gérée de manière indépendante et autonome sur le plan juridique pour réaliser un ensemble d'activités clairement définies dans leur intérêt commun »¹⁴. Les coentreprises de recherche sont donc des « arrangements en vertu desquels certaines entreprises conviennent de partager les dépenses et les avantages résultant d'un projet de recherche donné »¹⁵.

Dans la littérature sur les entreprises, les coentreprises de recherche se distinguent généralement des consortiums de R-D par le degré de propriété et de contrôle. Par exemple, William Evan et Paul Olk de la Wharton School écrivent:

« Les consortiums de R-D sur lesquels porte le présent article, qui sont apparus au début des années 80, sont considérés comme une solution de rechange inter-organisationnelle aux accords d'octroi de licence, aux acquisitions et aux coentreprises, surtout lorsqu'un consortium n'est formé que de deux sociétés... Ainsi, sous quels angles les consortiums divergent-ils des coentreprises? Les consortiums de R-D comprennent des concurrents directs contrairement à la plupart des coentreprises. Un consortium de R-D a tendance à avoir un objectif moins précis, car son rendement éventuel est incertain, et il est difficile d'amener les membres à s'entendre sur des objectifs précis. En outre, les capitaux propres et autres contributions des membres d'un consortium ont tendance à être sensiblement inférieurs à ceux investis par chaque membre d'une coentreprise... Un consortium de R-D a tendance à être un organisme aux liens plus lâches qu'une coentreprise formée de deux parrains »¹⁶.

¹³ François Chénais, « Technical Co-operation Agreements Between Firms », *STI Review*, OCDE, octobre 1988, p. 55.

¹⁴ Ibid, p. 55.

¹⁵ Jean Tirole, *The Theory of Industrial Organization*, The MIT Press, Cambridge, Ma. 1992, p. 413.

¹⁶ William M. Evan et Paul Olk, « R&D Consortia: A New U.S. Organizational Form », *Sloan Management Review*, printemps 1990, p. 38.